

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 12 novembre 2024 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS **BERETTI Renaud** AIX-LES-BAINS **BRAUER Michelle** 3 AIX-LES-BAINS **CARDE** Daniel AIX-LES-BAINS Т FRUGIER Michel Pouvoir de Isabelle MOREAUX JOUANNET 5 AIX-LES-BAINS GIMENEZ André Т GUIGUE Thibaut AIX-LES-BAINS Ť 6 Pouvoir de Alain MOUGNIOTTE AIX-LES-BAINS MONTORO-SADOUX Marie-Pierre Т Pouvoir de Lucie DAL PALU OBISSIER Philippe 8 AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS PETIT GUILLAUME Sophie 9 Т Pouvoir de Karine DUBOUCHET 10 BOURDFAU Т DRIVET Jean-Marc **BRISON SAINT INNOCENT** 11 Т CROZE Jean-Claude Départ après la délibération 16 12 **BRISON SAINT INNOCENT** MASSONNAT Marthe Pouvoir de Marina FERRARI CHINDRIEUX BARBIER Marie-Claire DRUMETTAZ-CLARAFOND JACQUIER Nicolas 14 Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER BRAISSAND Jean-François **ENTRELACS** Pouvoir de Gaëlle GERBELOT Départ après la délibération 34 16 ENTRELACS Т COCHET Claire **ENTRELACS** GUIGUE Jean-Marc 17 т 18 **ENTRELACS GRANGE Yves** Т GRESY-SUR-AIX 19 Т MAITRE Florian Départ après la délibération 18 **GRESY-SUR-AIX** 20 PIGNIER Colette 21 **GRESY-SUR-AIX** TROQUIER Chrystel 22 LA BIOLLE **NOVELLI Julie** Pouvoir de Philippe DA SILVA LOPES 23 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard Pouvoir de Nicolas MERCAT LE MONTCEL **HUYNH Antoine** MERY 26 FONTAINE Nathalie 27 MERY ROULET Stéphane MOTZ 28 **CLERC Daniel** Т MOUXY 29 **PERSON Armelle** MOUXY 30 **BONICI José PUGNY CHATENOD** 31 CROUZEVIALLE Bruno 32 **RUFFIEUX ROGNARD Olivier** 33 SAINT OFFENGE **GELLOZ Bernard** SERRIERES-EN-CHAUTAGNE **TOUGNE-PICAZO** Brigitte TRESSERVE 35 LOISEAU Jean-Claude TRESSERVE 36 ROUSSEL Christian Т 37 **TREVIGNIN CHAPUIS Nicolas** Т VIONS 38 ARRAGAIN Manuel VIVIERS-DU-LAC SCAPOLAN Martine 39 Pouvoir de Robert AGUETTAZ VOGLANS 40 **BERNON Martine VOGLANS** MERCIER Yves

23 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS Claudie FRAYSSE

AIX-LES-BAINS Nicolas POILLEUX

AIX-LES-BAINS Christèle ANCIAUX

En visioconférence

AIX-LES-BAINS Gilles CAMUS

LE BOURGET-DU-LAC Gwenaëlle LE GUELLEC CARROZ

LE BOURGET-DU-LAC Sandrine RAMEL

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 novembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 37 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 41 présents et 10 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 29 Année : 2024 Exécutoire le :1 9 NOV. 2024

Publiée / Notifiée le : 1 9 NOV. 2024

Visée le : 1 9 NOV. 2024

RESSOURCES HUMAINES

Modification de la participation employeur à la convention de participation pour la Prévoyance – Maintien de salaire

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs salariés, encadre notamment les possibilités de participation de l'employeur aux cotisations versées par les agents pour des prestations de protection sociale telles que le risque "prévoyance".

Afin d'encourager la souscription de cette protection et éviter ainsi de fragiliser davantage des agents touchés par la maladie ou un accident, les employeurs peuvent participer financièrement à la cotisation "prévoyance" versée par leurs salariés.

Depuis 2022, le montant de la participation était de 20 € pour un agent travaillant à temps complet.

En 2024, le montant a été porté à 21 € en raison d'une augmentation des taux de cotisations de 5% imposé par l'assureur. L'assureur a informé qu'une augmentation de 15% des taux de cotisations sera appliquée à compter du 1er janvier 2025.

Monsieur le Président propose de porter le montant de la participation employeur à 24,15 € pour un agent à temps complet. Cette augmentation représente une hausse de 15%.

Le coût lié à cette mesure est estimé à un montant de 4 500 € en 2025.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

VU l'avis favorable du CST en date du 26 septembre 2024,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré N

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la modification du montant de la participation employeur et de porter le montant à 24,15 € pour un agent à temps complet.

- Délégués en exercice : 68

Présents: 39

Présents et représentés: 49

- Votants: 49
- Pour: 49
- Contre: 0
- Abstentions: 0
- Blancs: 0

Aix-les-Bains, le 12 novembre 2024

Le Président, Renaud BERETTI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Telica

1/1

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 29 : Modification de la participation employeur à la convention de participation pour la Prévoyance -

Maintien de salaire

Date de transmission de l'acte :

19/11/2024

Date de réception de l'accusé de

19/11/2024

réception :

Numéro de l'acte :

d5225 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20241112-d5225-DE

Date de décision :

12/11/2024

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte #

1. Commande Publique

1.4. Autres types de contrats

1.4.1. Délibérations 1.4.1.3. Autres